



Centre d'Excellence de l'Habitat (CEH)

**FORMATION INTRODUCTIVE A LA PROMOTION IMMOBILIERE :
PRINCIPES GENERAUX ET ROLE DANS LE SECTEUR DU LOGEMENT
DANS L'ESPACE UEMOA**



APPEL A CANDIDATURES

(Version actualisée, 05/05/2022)

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans l'espace UEMOA, la forte croissance des centres urbains n'est pas maîtrisée et se traduit sur le plan du logement par un hiatus entre l'offre et la demande. Face à ce déséquilibre croissant, la plupart des politiques des différents pays ont montré des limites à juguler ce phénomène qui prend des allures de crise du logement et du développement urbain avec :

- l'étalement des «bidonvilles», des zones d'«habitat spontané» ou «quartiers précaires»;
- l'insuffisance des équipements et infrastructures de base indispensables à un cadre de vie décent ;
- l'insuffisance et la cherté de l'offre en logements décents et abordable ;
- la dégradation et la pollution de l'environnement ;
- etc.

La plupart des zones résidentielles urbaines et périurbaines où sont construits des logements n'ont pas ou ont peu accès à des infrastructures et services appropriés, telles que les routes, l'eau et l'assainissement, ou encore les établissements scolaires et de santé. Pourtant, l'accès à un logement abordable et décent est un droit inscrit dans les constitutions des Etats.

L'absence ou l'insuffisance de données statistiques sur le logement, le manque d'expérience des acteurs impliqués dans la coordination de programmes de logement, la faible capacité du secteur privé à produire du logement à grande échelle et de qualité incontestable, la pression et les nombreux conflits fonciers enregistrés, la faible viabilisation de la ville en voies et réseaux divers (VRD) sans ignorer une fourniture insuffisante en infrastructures éducative et de santé sont autant de difficultés auxquelles sont confrontées les pays membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) dans l'élaboration de leurs politiques de logement et d'urbanisation.

C'est pour trouver une réponse durable à cette situation que, dans le cadre du projet de création d'un Centre d'Excellence de l'Habitat (CEH) par l'UEMOA, le **groupement** composé de l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (**ISSP**) de l'Université Joseph KI-ZERBO au Burkina Faso et l'École Supérieure d'Économie Appliquée (**ESEA**) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar au Sénégal, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (**ONU-Habitat**), lance **l'appel à candidature pour cette première session de formation de courte durée destinée aux professionnels du secteur du foncier urbain, de l'habitat et du logement, axée sur la promotion et la gestion immobilière.**

II- CONTENU DE LA FORMATION

L'objectif principal de la formation est d'échanger et de transmettre aux bénéficiaires des connaissances et de bonnes pratiques pour une meilleure promotion immobilière en vue de l'accès à un logement abordable et décent dans l'espace UEMOA dans un cadre urbain approprié.

La formation se tiendra en présentiel du 20 au 25 juin 2022 à Ouagadougou (Burkina Faso).

La formation se décline en plusieurs modules comme suit :

- Cadre conceptuel pour promouvoir le logement abordable et décent dans la zone UEMOA
- Présentation de la promotion immobilière ;
- Cadre juridique et réglementaire de la promotion immobilière ;
- Choix du site et sécurisation du foncier ;
- Financement du projet immobilier ;
- Montage et réalisation du projet immobilier;
- Droit au logement abordable et décent.

III- BENEFICIAIRES DE LA FORMATION

La formation est destinée prioritairement aux professionnels intervenant dans la promotion immobilière.

De manière non exhaustive, la formation concerne :

- Les promoteurs immobiliers ayant une expérience avérée dans la conduite de projets de promotion immobilière ou activités connexes ;
- Les professionnels du secteur de la production du logement pour compléter leur profil (architectes, urbanistes, ingénieurs en génie civile, géomètres, notaires, experts immobilier, géographes, etc.) ;
- Les cadres de l'administration publique et du secteur privé intervenant dans le secteur de l'habitat, du logement et de la gestion du foncier urbain ;
- Les économistes, financiers, et agents de banque intervenant dans le crédit immobilier ;
- Les agents municipaux travaillant dans les services techniques municipaux.

NB : Les candidats ayant postulé au premier appel et qui sont toujours intéressés sont priés d'envoyer à nouveau leur dossier.

IV- ELIGIBILITE/QUALIFICATION

La formation est payante mais exceptionnellement en raison du démarrage des activités de formation du Centre d'Excellence de l'Habitat (CEH) de l'espace UEMOA, vingt-cinq (25) bourses sont offertes aux plus méritants sur la base de la qualité du dossier soumis, notamment en lien avec la promotion immobilière. Ces bourses sont déclinées comme suit :

Option 1 : 15 bourses complètes (frais de formation, billets d'avion, frais d'hébergement, restauration) ;

Option 2 : 10 bourses intermédiaires (frais de formation, restauration) ;

NB : Les personnes intéressées et qui ne seront pas sélectionnées pour la bourse pourront participer moyennant le nombre de places disponibles et le paiement des frais participation à la formation (frais de formation, pauses cafés et déjeuner) à un prix social d'un million cinq cent mille (1 500 000) francs CFA.

Les conditions à remplir pour postuler à cette première session de formation sont :

- Être ressortissant d'un des pays de l'UEMOA (fournir un acte d'état civil) ;
- Être promoteur immobilier ayant une expérience avérée dans la conduite de projets de promotion immobilière ou activités connexes (joindre une pièce justificative) ;
- Être professionnel du secteur de la production foncière et du logement abordable et décent (fournir une attestation) ;
- Être agent du secteur administratif public assurant la tutelle de la promotion immobilière du pays (fournir une attestation) ;
- Être agent du secteur privé, banques ou autres structures intervenant dans la promotion immobilière, notamment le crédit immobilier (fournir une pièce justificative) ;
- Être agent municipal travaillant dans les services techniques municipaux relatifs au foncier et au logement (fournir une attestation de travail) ;
- Être chercheur et/ou enseignant-chercheur conduisant des activités de recherches ou d'enseignement relatives au cadre politique, administratif et réglementaire qui régit le secteur du logement et de l'habitat de façon globale (fournir des pièces justificatives, telles que publications dans des magazines reconnus) ;
- Avoir au minimum cinq (05) ans d'expérience professionnelle dans le secteur du logement et de l'habitat (fournir une attestation de services effectués) ;
- Adresser une demande au Directeur de l'ISSP, Chef de file du Groupement ISSP/ESEA/ONU HABITAT) ;
- Joindre une lettre de motivation ;
- Joindre un CV actualisé ;
- Produire un résumé de son expérience professionnelle dans le domaine du logement, de l'habitat et du foncier urbain.

V- PERIODE ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation se déroulera du 20 au 25 juin 2022 comme indiqué ci-dessous.

	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	Jour 6
8h30 – 10h00	Ouverture officielle	Module 2 : Cadre juridique et réglementaire de la promotion immobilière	Module 3 : Choix et sécurisation du foncier	Module 4 : Financement du projet immobilier	Module 5 : Montage et réalisation du projet immobilier	Droit au logement /logement abordable
	Cadre conceptuel pour promouvoir le logement abordable et décent dans la zone UEMOA					
10h00 – 10h30	Pause					
10h30 – 12h30	Module 1 : Présentation de la promotion immobilière	Module 2 : Cadre juridique et réglementaire de la promotion immobilière	Module 3 : Choix et sécurisation du foncier	Module 4 : Financement du projet immobilier	Module 5 : Montage et réalisation du projet immobilier	Conclusions et évaluation
12h30 – 14h00	Déjeuner					
14h00 – 15h30	Module 1 : Présentation de la promotion immobilière	Module 2 : Cadre juridique et réglementaire de la promotion immobilière	Module 3 : Exercices pratiques	Module 4 : Financement du projet immobilier	Module 5 : Montage et réalisation du projet immobilier	Visite d'un site de promotion immobilière
15h30 – 16h00	Pause					
16h00 – 17h30	Module 1 : Exercices pratiques	Module 2 : Exercices pratiques	Partage d'expériences d'un promoteur immobilier	Module 4 : Exercices pratiques	Module 5 : Exercices pratiques	

VI- SOUMMISSION ET EVALUATION DES CANDIDATURES

L'évaluation des candidatures se fera sur étude des dossiers.

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur candidature en cliquant sur les adresses suivantes : <https://forms.gle/1rM7HU8VU6XhWfjJ8>

<https://bit.ly/3KuJvpK>



La date limite de réception des candidatures est **fixée au vendredi 27 mai à 18h (heure de Ouagadougou)**. Les candidatures féminines sont vivement encouragées. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

Pour plus d'informations, veuillez contacter les numéros de téléphone suivants:

- (+226) 25 30 25 58
- (+226) 74 35 91 56

Directeur de l'ISSP,

Chef de file du Groupement



Pr Bassiahi Abdramane SOURA

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques